21e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 1 5 JANVIER 1899

9457

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT

ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 francs sans le Supplément*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne)

A NOS CHERS ABONNÉS

A tous nos chers abonnés, qui veulent bien être pour nous des amis, comme nous le sommes de tout cœur à leur égard, nous souhaitons bonne et heureuse année. Que la grâce de Dieu les soutienne dans les travaux et les luttes qu'ils supportent pour la cause de Dieu et le bien des âmes ; qu'elle les console dans leurs épreuves ; qu'elle leur procure la joie de recueillir le fruit de leurs efforts et qu'elle les achemine, eux et les âmes qu'ils conduisent, vers le terme bienheureux où ils goûteront ensemble les joies de la vie éternelle !

* * *

Avec le présent numéro, l'*Ami du Clergé*, entré depuis deux mois dans sa vingt et unième année, ouvre une nouvelle série décennale. C'est l'occasion de jeter un coup d'œil sur le chemin parcouru pendant ces vingt années d'existence.

Accueilli avec faveur dès sa création, l'*Ami du Clergé* n'a cessé, à part un fléchissement transitoire, de voir grandir le nombre de ses abonnés. Si la ligne aussi romaine, aussi pontificale que possible, toujours suivie par l'*Ami du Clergé*, si la science et le talent de ses rédacteurs entrent pour une large part dans ce côté du succès de cette œuvre, nous reconnaissons, avec autant de gratitude que de satisfaction, devoir cette diffusion de la Revue aux sympathies et au zèle de nos chers abonnés. Nous nous sommes reposés sur eux du soin de nous faire connaître et de nous amener des recrues : notre confiance n'a pas été trompée. Grâce à leur concours affectueux et dévoué, nous sommes arrivés à un résultat que nous n'osions espérer. M. le chanoine Denis, qui a imprimé à la Revue une impulsion décisive, se bornait à ambitionner le chiffre de cinq mille abonnés, strictement nécessaire à ses yeux pour assurer la marche et l'avenir de l'*Ami du Clergé*. Il a eu la consolation, avant d'aller recevoir sa récompense, de voir ce chiffre dépassé. Actuellement le *huitième mille* va être atteint.

Ce qui nous touche davantage encore, ce sont les sympathies que nous témoignent nos abonnés, jusque dans les lettres par lesquelles quelques-uns d'entre eux, obligés de céder à la nécessité, nous expriment le regret de ne pouvoir nous demeurer, lettres non moins touchantes que celles de nos nouveaux lecteurs qui regrettent de ne nous avoir pas connu plus tôt.

* * *

Ces sympathies nous enchaînent à nos lecteurs et nous font un devoir d'user des ressources que la bonne Providence nous procure, à l'aide de leur concours, pour améliorer sans cesse notre œuvre commune.

Nos précédents directeurs, M. Victor Palmé, l'éditeur des Bollandistes et de tant d'autres ouvrages catholiques, qui a créé la Revue ; M. Firmin Dangien, esprit éminemment littéraire et théologique, qui en a eu la direction pendant deux trop courtes années ; M. le chanoine Denis qui lui a succédé, ont constamment eu à cœur de faire de l'*Ami du Clergé* la plus sûre, la plus complète et la plus utile des revues pour les ecclésiastiques. Ils s'y sont employés dans la mesure de leurs forces. La Revue s'est considérablement accrue depuis surtout que M. le chanoine Denis en eut pris la direction, à partir de janvier 1890. Nous nous efforçons de marcher sur ses traces.

Pendant les dix premières années de la première série (novembre 1878 à décembre 1888), l'*Ami du Clergé* n'avait que seize pages, dont quatre prises par le titre, le sommaire, les communications administratives et les annonces. Les douze pages (24 colonnes) de texte comprenaient la prédication, les congrégations romaines, les réponses aux questions des abonnés et la jurisprudence civile-ecclésiastique. Un premier essai de publication de travaux de longue haleine n'avait pas été goûté de nos lecteurs et nous y avions renoncé : il était d'ail-

leurs difficile, dans un espace aussi restreint, de leur ménager la place nécessaire.

La seconde série (de janvier 1889 à décembre 1898) ne tarda guère à recevoir une première amélioration qui devait être, au cours de ces dix années, suivie de plusieurs autres du même genre. La prédication fut séparée du corps de l'*Ami du Clergé* et constitua l'*Ami du Clergé paroissial* qui, pendant deux ans (1890 et 1891), parut en huit pages (16 colonnes), et depuis en seize pages (32 colonnes). La création de ce supplément distinct offrait le double avantage de donner une plus large part à la prédication, et de consacrer aux consultations et aux articles de science ecclésiastique les douze pages de texte de l'*Ami du Clergé*. — Peu après (juin 1890), la couverture jaune, destinée à protéger le texte de la Revue et à recevoir les renseignements qui occupaient auparavant les quatre pages extérieures, laissa libres pour le corps de la Revue les seize pages (32 colonnes) d'impression dont elle se compose. — Plus tard (juillet 1894), pour agrandir encore la place réservée aux questions de science ecclésiastique, M. le chanoine Denis prit le parti d'éditer à part, dans un deuxième supplément, la jurisprudence civile-ecclésiastique, qui ne peut être utile qu'à nos abonnés de France et de quelques autres pays voisins soumis à la législation de 1809.

Nous pûmes alors, sans inconvénient, élargir le cercle de nos études, et tout en réservant tout l'espace nécessaire aux consultations de nos abonnés, donner l'étendue convenable à des travaux plus approfondis sur le dogme, la morale, le droit canon, l'ascétisme et la mystique, l'histoire, la bibliographie, la critique littéraire, l'état de l'Eglise en différentes contrées, le mouvement des idées. Autant qu'il nous a été matériellement possible, nous avons ajouté au corps de l'*Ami* des suppléments accidentels qui, ces derniers temps, ont doublé, atteignant chaque année la valeur de 250 à 300 pages.

Nous n'avons pas à signaler à nos lecteurs les travaux qui leur ont jusqu'ici inspiré un vif intérêt ; mais nous nous reprocherions de ne pas enregistrer avec reconnaissance les éloges qu'ils nous ont adressés pour les *études littéraires*, écrites avec autant de goût que de compétence, sur les grandes personnalités catholiques ; les *Causeries sur les revues*, si variées, si riches, si alertes de style ; les articles si complets et si instructifs sur l'état des Eglises d'Orient, sur le mouvement religieux en Angleterre ; les articles sur la grâce et sur le Saint-Esprit, sur l'américanisme, sur l'onanisme, les travaux canoniques sur le mariage, sur les *Confréries* et les *Tiers Ordres*, sur la *Procédure canonique moderne*, et pour finir, les études aussi profondes que pratiques, aussi attrayantes que sérieuses, des *Notes et Souvenirs d'un Vieux Moraliste* qui complètent si utilement l'enseignement élémentaire de la morale, et ouvrent aux confesseurs et aux directeurs des âmes des horizons éclairés de la plus pure et de la plus saine lumière.

Nous poursuivrons ces travaux et nous espérons y en ajouter d'autres qui, avec ceux-là, Dieu aidant, maintiendront l'*Ami du Clergé* au rang qu'il a peu à peu conquis, si modeste qu'il soit, parmi les publications destinées au clergé.

Nous continuerons, directeur et rédacteurs, à y consacrer notre temps et nos forces, sans y épargner la dépense : à nos lecteurs de nous continuer, s'ils le veulent bien, leur sympathie et leur concours.

F. PERRIOT, prêtre,
Directeur de l'*Ami du Clergé*.

NOTES ET SOUVENIRS

D'UN VIEUX MORALISTE

§ XI. Sal terræ, lux mundi !...

Le monde humain s'est de tout temps partagé en deux fractions, qu'il est difficile parfois de bien délimiter à leurs points de contact, mais très nettes cependant quant à la caractéristique de leur ensemble : les *enseignants* et les *enseignés*, ou si l'on veut, les renseignants et les renseignés.

L'organisation sociale, au point de vue même du strict droit naturel, exige qu'il en soit ainsi. L'inégalité forcée est la loi des tempéraments, des aptitudes, des circonstances et conditions pratiques de la vie. Toutes les diatribes des utopistes révolutionnaires, voire des utopistes simplement démocrates, plus ou moins teintés de socialisme, n'y feront rien. C'est ainsi ; ce sera toujours ainsi, parce qu'il doit, par nature, en être ainsi, et que Dieu le veut ainsi. Il y a dans la société des supérieurs et des inférieurs par l'intelligence, tout comme par les relations très disparates du concours que chacun doit à sa façon prêter à la réalisation de la plus grande somme possible de bien commun.

Le premier bien de la société, c'est la vérité, tout comme elle est le premier bien de l'homme individuel, la première perfection de sa plus noble faculté, l'intelligence. Le dépôt social de la vérité est une source où tous ne sont pas appelés à puiser à la fois, ni de la même manière. Il faut un drainage, afin que le vrai se répande un peu partout et féconde, jusqu'aux endroits les plus éloignés de la source de vie, les champs, naturellement en friche, de l'esprit humain.

Cette pénétration du vrai à travers toutes les classes de la société se fait par l'enseignement que donnent sous toutes les formes aux ignorants, ceux qui savent, ceux qui sont tenus de savoir, qui ont spécialement charge morale de savoir et de transmettre à autrui ce qu'ils savent. Ces canaux d'irrigation intellectuelle sont nombreux,

et infiniment variés, suivant le genre de vrai qu'ils ont à distribuer et le genre de terrain qu'ils doivent arroser.

Sans doute, la *charité* fait, à qui a le bonheur de posséder la vérité, un devoir de conscience de ne pas en garder jalousement pour lui le précieux dépôt. C'est là une richesse qui n'appartient proprement à personne, qui est, en principe, le bien de tout le monde. Dans une société très chrétienne, où la loi de charité serait observée dans toute l'étendue de sa portée évangélique, les hommes se rendraient d'eux-mêmes, spontanément, sans y être autrement obligés, le grand service de s'instruire mutuellement. Ce serait l'idéal ; et précisément, parce que c'est là un idéal trop parfait, ce serait chimère que de s'en tenir à l'espoir de sa réalisation ; il faut toujours ici-bas compter avec la faiblesse et la malice de l'homme, avec les suites du péché d'origine et les vilaines empreintes qu'il a laissées dans les bas-fonds de notre nature déchue.

D'ailleurs, l'exercice même de la sainte vertu de charité n'est point théologiquement chose facile à régler. Il faut aimer ses frères, c'est vrai ; mais jusqu'où ? Le perpétuel conflit de ses propres intérêts avec ceux de son voisin, sera toujours pour l'homme, même bien disposé, l'occasion de cas de conscience malaisés à résoudre. Car enfin, la charité oblige bien aussi à penser à soi, et donne même le droit de penser à soi d'abord, à égalité d'intérêts mis en cause. Pratiquement donc, les riches de science, sous la seule inspiration de la charité, auraient pu bien souvent se trouver tentés d'amasser trop pour eux-mêmes, de donner trop peu aux pauvres d'esprit, et, dès lors, une très grande partie de l'humanité se serait vue condamnée à jeûner du pain de la vérité, à vivre péniblement, ignorants et délaissés, sans communication suffisante avec la grande source de lumière intellectuelle mise par Dieu à la disposition des hommes pour leur universelle félicité.

Aussi a-t-on, dès l'origine des agglomérations humaines, trouvé nécessaire d'instituer un enseignement public, je veux dire un moyen public efficace et suffisant d'assurer la transmission des vérités utiles, à ceux qui ne pourraient par eux-mêmes directement y atteindre.

Laissons là ces considérations de haute sociologie, pour arriver au sujet qui nous intéresse spécialement aujourd'hui. Il existe dans la société des gens qui, à titre de *justice*, sont officiellement et publiquement chargés de renseigner les ignorants qui s'adressent à eux, suivant le droit et le devoir qu'ils en ont. Avocats, médecins, hommes d'affaires, prêtres, professeurs de tout genre, de toute étiquette, peu importe ; ce sont là, au vrai sens du mot, des *instructeurs* ou éducateurs publics, des hommes enfin dont la conscience est spécialement, devant Dieu, onérée de l'obligation d'éclairer, chacun dans sa partie propre, les pauvres gens qui ne savent pas.

Et je dis tout de suite qu'à ceux-là ne s'applique point la théorie excusante que j'ai développée dans mon dernier article à propos de l'ignorance des humbles, des enfants, des ouvriers et gens de peine, des hommes enfin qui ne peuvent vraiment pas, vu leur condition de vie matérielle et morale, s'instruire suffisamment par eux-mêmes.

Autant la théologie morale nous autorise à reculer les limites de l'indulgence et des jugements bénins pour ces ignorants de tout acabit, autant elle se montre sévère pour les autres ; et c'est grande raison et justice.

Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis. Il n'y a guère, dans toute la Bible, de plus poignante et menaçante parole que celle-là, appliquée, dans l'ordre moral, à ces innombrables intelligences qui tous les jours s'éteignent, mortes de faim, faute d'avoir pu trouver place au banquet de la vérité, faute d'avoir trouvé assez de conscience honnête de leur devoir, chez les gens chargés, en justice, de leur assurer la vie de l'esprit.

Je ne dis rien du prêtre pour le moment : il en sera parlé plus loin. Mais les autres *éducateurs*, comment croyez-vous que Dieu les juge ? Que croyez-vous qu'il pense de l'avoué qui se laisse graisser... la langue par la partie adverse, au préjudice illégitime de son client ; du médecin qui ment à son malade, pour mieux exploiter sa généreuse crédulité ; du professeur qui lâche devant ses élèves une opinion de fantaisie en sujet grave et joue froidement avec les scrupules les plus sérieux de leur intelligence et de leur cœur ; de ce notaire qui aiguille sciemment votre affaire dans la voie la plus coûteuse pour vous, la plus rémunératrice pour lui, ou vous donne, sur un testament, l'avis faux qui occasionnera à lui un gain, à vous des déboires et des pertes ; de cet inspecteur qui ferme l'œil sur un mauvais livre classique et l'ouvre au contraire sur un trop chrétien, pour le proscrire ; de ces parents enfin qui se désintéressent de la formation intellectuelle et morale de leurs enfants, quand ils ne travaillent pas efficacement à leur déformation ?

Que dites-vous de ces gens-là, et qu'en dira le souverain Juge qui, dans sa chair mortelle, a montré tant et de si miséricordieuses compassions pour les pauvres de corps et d'esprit, tant de froide dureté pour les meneurs intellectuels de la foule, les gens chargés d'en faire l'éducation ?

J'ai beau chercher, je ne trouve rien dans les principes de la théologie morale qui puisse les excuser. Je les plains et, tout le premier, redoute énormément leur sort.

Ignorance invincible peut-être ?.... Oh que non, par exemple ! Je la comprends très bien, l'ignorance invincible, chez ceux qui ne sont pas appelés à réfléchir sur ce qu'ils doivent savoir, et ne sauraient par là-même coupablement négliger d'apprendre ce qu'ils n'ont pas conscience d'ignorer. Tout au contraire, chez des gens qui ont par profession, par justice, par charge très spéciale,

choisie et acceptée par eux, l'obligation de savoir, je ne la comprends plus.

Un maître, qu'on écoute *comme tel*, et qui va parler sans savoir ce qu'il a à dire ?... C'est un inconscient ou un fourbe, un criminel ou un fou !

Qu'il y ait dans son cas une place, même large si l'on veut, à réserver aux défaillances de détail, j'y consens ; je n'entends pas exiger de lui qu'il soit autre chose qu'un homme comme un autre, sujet aux faiblesses et aux ignorances courantes des autres, quoique, tout de même, dans sa fonction prudent et honnête comme le sont les autres dans la leur.

Donc, qu'il lui arrive de dire des sottises sans compromettre sa conscience, j'en tombe d'accord. Mais il y a loin de là à l'excuse énorme qu'il faudrait, pour le laver devant Dieu de la légèreté coupable avec laquelle il traite la confiance toute simple de ceux qui s'adressent à lui, espérant en obtenir secours et lumière, là où ils n'en reçoivent, au su du misérable, qu'erreur et préjudice.

J'ai chaudement plaidé les circonstances atténuantes pour les péchés dits « indirects » avec prévision seulement *in confuso*. Le *confuso* devient terriblement *distinct*, quand il s'agit d'hommes qui 1° reçoivent une somme d'argent précisément pour apprendre et enseigner ce que leurs clients viennent leur demander, et 2° connaissent parfaitement le mauvais cas de sévères punitions temporelles où ils se mettent, s'ils viennent d'aventure à être surpris en délit de forfaiture à l'honnêteté qui est toute la raison d'être spéciale de leur profession.

Comment ? voilà des gens qui, en règle générale, passent un temps considérable à étudier les responsabilités de la charge qu'ils ambitionnent, des gens qu'une préparation classique, théorique et pratique, initie de longue main à la manipulation des affaires qui plus tard leur seront confiées, qui savent parfaitement où apprendre tout ce qu'on pourra avoir à leur demander, et qui, au moment de parler, se moquent non moins parfaitement de leur fonction et de leur public ! et ces gens-là seraient dits ne pas prévoir suffisamment, d'un coup d'œil assez distinct et compromettant pour la conscience, le tort que leur insouciance ou leur canaillerie va faire à l'intelligence ou à la morale de ces *parvuli* qui, sur la foi de l'autorité sociale, viennent implorer auprès d'eux le pain de leur vie, pain de l'âme ou du corps, peu importe ?

On parle quelquefois des « classes dirigeantes » dans les controverses sociales. La meilleure et la plus influente classe dirigeante, la voilà : la classe des gens *chargés d'enseigner*. Tout l'ordre social en dépend ; rien que cela, mais tout cela ! Du jour où les classes inférieures, trompées, corrompues, avilies par la criminelle négligence de la classe intellectuelle dirigeante, perdent toute confiance en elle, tout souci de s'instruire, et s'endorment léthargiquement dans une ignorance désormais, sauf miracle, incurable, la société est pourrie, mûre pour la décomposition. Il n'y a pas de peuple fort avec la malhonnêteté en haut, et en bas l'abrutissement.

Pauvre France, chère patrie ! Pourquoi faut-il que je pense à toi en écrivant ces tristes lignes ! Malgré tout, mon cœur veut croire à la suite de tes providentielles destinées. Celui qui a voulu faire de toi la reine de la civilisation chrétienne, voudra-t-il t'abandonner aux châtiments qu'appelle ton apostasie ? Ton pauvre peuple n'entendra bientôt plus rien au langage de Jésus Rédempteur et de sa croix ; le flot de son ignorance des voies élémentaires de l'honnêteté morale et de l'éternel salut monte toujours, et les intellectuels se rient toujours davantage de toi et de ton Dieu !...

Espère encore, va ! Aujourd'hui comme aux plus tristes temps de ton histoire, une planche de salut te reste, une seule, et c'est la dernière : tes prêtres !

Excusez ma mélancolie d'aujourd'hui, ami lecteur. Vous devez la comprendre et la partager, si, comme moi, vous estimez qu'il n'y a rien au monde de plus épouvantable pour les peuples comme pour les individus que leur divorce avec la vérité, que la plaie profonde de l'erreur et l'ignorance. *Obcæcavit cor eorum.*

Est-ce illusion ou vanité mal placée ? Je ne le crois pas. J'espère, et beaucoup, *en nous*. J'aimerais mieux la certitude du présent que les espoirs de l'avenir. Que voulez-vous ? Etant un peu « intellectuel », force m'est bien de voir ce qui est, et comme j'ai conscience, moi aussi, d'enseigner, je dis ce qui est. Notre clergé sera plus tard à la hauteur de sa mission sociale, et ce sera beau et bon alors !... Ma conviction est qu'il lui reste quelque chose à faire pour arriver là. A quoi bon perdre son temps en coups d'encensoir dans le vide, en compliments immérités ? Pourquoi ne pas mettre autant de loyauté à constater nos propres défauts que nous en mettons à voir ceux des autres ? Et pourquoi faire fléchir en notre faveur une sévérité de jugement qui a toute raison de s'appliquer à nous les premiers, à nous les maîtres éducateurs par excellence, à nous qui sommes, de par Dieu, les seuls dépositaires des *verba vitæ æternæ* ?

Je sens très vivement tout ce qu'il peut y avoir de ridicule à verser les amertumes de la critique sur ses frères du haut d'une tribune anonyme ; et c'est parce que je comprends cela que je veux tout de suite supplier ceux qui me liront de ne pas m'en vouloir, si je crois pouvoir assumer pareil rôle, si le désir que j'avais de me taire a cédé à la pensée du bien que je ferais peut-être en parlant. Je sais le respect que je dois à des hommes honorés comme moi de la suprême dignité du sacerdoce catholique ; j'ai trop vécu au milieu d'eux, trop souvent admiré les merveilles de leur zèle apostolique, la droiture de leur bonne volonté, pour me permettre, dans les pages qui vont suivre, un seul mot qui puisse les atteindre en les contristant. Si des choses dures à lire coulent de ma plume, j'ai l'absolue confiance qu'ils auront la

charité de me les pardonner, dans l'intérêt de la bonne cause générale que nous servons tous avec la même simplicité de cœur, avec une ardeur égale.

Ce ne sont pas les hommes, ce sont les idées qui mènent le monde, en définitive. L'histoire le constate et la raison suffirait par avance à le démontrer. Or, parmi les idées il en est une qui, de tout temps, et sous toutes les latitudes, a eu une influence prépondérante sur la conduite morale de l'humanité : c'est l'idée religieuse. L'homme est si naturellement religieux qu'on pourrait presque, sans grosse erreur, au moins en fait, changer la définition classique de l'homme *animal* RATIONALE, et lui substituer celle-ci : *animal* RELIGIOSUM. Ceci dit pour signaler d'un simple trait en passant l'autorité morale persistante du sacerdoce dans les sociétés, même apparemment les plus corrompues, les plus divisées politiquement et les plus « neutres » au point de vue confessionnel. La « religiosité » est un sentiment qui peut se comprimer, mais ne s'éteint presque jamais complètement. Voilà déjà une source féconde de bonnes réflexions sur le rôle social du prêtre catholique.

Paulo majora canamus! Laissons là l'ordre naturel. Par révélation et mission divine positives, le prêtre catholique est investi d'une royauté intellectuelle incontestable. Et si Dieu, qui doit s'y connaître, l'entend ainsi, pourquoi l'entendrions-nous autrement ? Si c'est à nous qu'il a été dit : *Vos estis sal terræ, vos estis lux mundi,* pourquoi serait-il faux ou douteux que le prêtre doive être le sel de la terre, la lumière du monde, le sel qui conserve la morale pratique de la vie, la lumière qui manifeste à l'intelligence la vérité des voies du salut ?

La lumière du monde, direz-vous, voilà un beau titre et un joli mot. Mais que signifie-t-il au juste, et sous prétexte d'y voir le grand flambeau de la vérité, quel genre et quelle étendue de science va-t-on exiger du clergé ?

La question est tout à fait intéressante ; elle vient juste à point; je suis enchanté de trouver ici l'occasion d'y répondre. On a, depuis quelque temps, la manie de nous tracasser dans les journaux, dans les revues, dans les congrès, un peu partout, histoire, dit-on, de « relever le niveau des études ecclésiastiques » et de donner au prêtre le vernis scientifique qui lui manque pour avoir dans la société contemporaine tout le prestige moral auquel il a droit. Là-dessus l'on part en guerre à la recherche du meilleur des programmes nouveaux à introduire dans les petits et grands séminaires. Les uns, plus crus, ne se gênent pas pour dénoncer l'*ignorance du clergé ;* les autres, plus réservés, se contentent de souhaiter discrètement des réformes, de nous pousser aux grades universitaires, à l'étude des sciences, des lettres, de l'histoire; tous enfin, veulent du nouveau, à tout prix, un peu n'importe lequel, mais enfin du nouveau...

En tout cela, voici tout simplement mon avis très net, qui est aussi celui de beaucoup d'autres sages et discrètes personnes que j'ai eu l'occasion d'entendre traiter le fameux sujet.

Science profane et *science sacrée,* voilà deux termes, deux ordres d'idées qu'il faut bien se garder de confondre, et que ne comprennent pas assez, dans leur profonde signification, les bons laïques et excellents novateurs qui nous veulent tant de bien... au point de vue profane.

Car, c'est une remarque à faire. On entend gémir beaucoup sur la pénurie de l'éducation cléricale en fait de sciences modernes, physique, chimie, mathématiques, histoire naturelle, sociologie, etc., etc., alors que très peu de voix osent dominer cette clameur... laïque, au moins dans son intention, pour demander que le clergé soit un peu plus ferré en matières de sciences sacrées. Je trouve, pour ma part, bien équivoque, et par là-même passablement dangereux, ce courant nouveau d'opinion qui, si l'on n'y prend garde, aboutirait, en fin de compte, à transformer le prêtre en un simple « intellectuel » profane, orné de toutes les qualités qui font le succès dans le monde d'où la foi est absente.

La mission du prêtre sur la terre n'est-elle donc plus ce qu'elle était au moment où le Christ a institué ici-bas son sacerdoce pour perpétuer parmi les hommes son œuvre surnaturelle rédemptrice ? *Euntes docete... docentes eos servare omnia quæcumque* MANDAVI *vobis.* Je ne sache pas que Notre-Seigneur ait fait à ses Apôtres des leçons de mathématiques ou d'histoire naturelle, en leur confiant le soin de les transmettre de sa part à ceux qui voudraient bien les écouter, ni qu'il ait jamais entendu charger les prêtres, pasteurs d'âmes, d'enseigner au monde la littérature, l'histoire, la géologie, la médecine. Ce n'est pas ainsi du moins que l'a compris toute la tradition apostolique, la tradition ininterrompue de l'Eglise tout entière jusqu'à nos jours.

La mission sacerdotale reste et restera, Dieu merci ! en dépit des déviations dont elle est menacée, une mission d'ordre surnaturel de foi, d'espérance, de charité, de justice, de prudence *surnaturelles.*

Un abbé enseigne la géométrie. Voulez-vous me dire en quoi son sacerdoce est intéressé là-dedans, et ce que son caractère surnaturel ecclésiastique peut bien ajouter de lumière ou de pénétration à la même démonstration que fait, dans une école voisine, le professeur laïque de géométrie ?...

J'entends bien que, si le prêtre se charge de pareilles fonctions, c'est à cause des *per accidens* qui s'y rencontrent, c'est pour assurer aux enfants, à côté de l'enseignement naturel, le bénéfice de la formation surnaturelle de leurs âmes. Très bien ! c'est abolument évident. Mais il faut convenir, au moins, que la géométrie est là du pur *per accidens* par rapport à la soutane, et dès lors se garder de donner à entendre ou de laisser croire, de croire soi-même, que la perfection du sacerdoce comporte par elle-même cette besogne étrangère.

D'ailleurs, coupons court, afin d'être clair. Il faut qu'il y ait *quelque part* dans l'Eglise, dans le clergé, des savants, des littérateurs, des historiens capables de river le clou à qui de droit sur le terrain de la polémique, quand la foi est attaquée. Voilà de quoi tout le monde convient. Ce qui est moins sûr, pas sûr du tout, et même à mon avis très faux, c'est que tous les prêtres, le *clergé* dans son ensemble, doivent présenter ces garanties laïques de formation scientifique naturelle, qu'on semble donner comme terme nécessaire du progrès à réaliser dans nos études cléricales. J'avoue que je vois d'un très mauvais œil la tendance qu'on a aujourd'hui à s'humilier devant le monde « savant » en prenant, soi-disant pour l'atteindre, les moyens laïques qui sont à sa portée, en parlant comme lui, en vivant comme lui, en se rapprochant de ses manières et de son propre idéal, au point de lui dissimuler le plus possible les nôtres, qui sont de transcendance surnaturelle. Les apôtres n'ont pas agi ainsi ni les saints non plus, ni les missionnaires non plus, ni les grands convertisseurs d'âmes non plus, jamais, à aucune époque de l'Eglise! Ils ont tout bonnement prêché l'Evangile qu'ils savaient à merveille, de solide science scripturaire et théologique; ils ont fustigé les vices laïques, ils ont d'ordinaire dédaigné les petits moyens de se faire bien voir, ils ont parlé et vécu en gens de foi ardente, de charité pénétrante et d'austère pénitence; ils se sont laissé persécuter tant qu'ils ont pu, et n'ont point rougi de n'avoir d'autre science que celle du Christ crucifié. *Non judicavi me scire aliquid inter vos nisi Jesum, et hunc crucifixum*... Ils ont étalé bravement leur soi-disant ignorance du progrès de la raison naturelle; ils ont scandalisé les savants par leur folie, la folie de la croix, et avec cela ils ont bouleversé le monde, troublé les « intellectuels » de tous les temps et fondé l'empire de Jésus-Christ sur la terre!

J'aurai sûrement une mauvaise note de la part des zélés défenseurs de la transformation scientifique moderne du clergé. Je ne crois pourtant pas la mériter, ainsi qu'on le verra par l'ensemble de toutes les réflexions qui me restent encore à émettre sur cette fameuse question. En tout cas, si j'ai tort de m'alarmer de leurs tentatives de *naturalisation* du sacerdoce, j'attends, pour me rassurer, qu'ils me disent dans quelle page de l'Evangile ils ont lu que la grâce, qui jette le pécheur aux genoux du prêtre, suivra la « formation scientifique » ou le diplôme universitaire dont on voudrait nous nantir.

Docteur, savant, physicien, expert en langue et manières séculières, tant que vous voudrez, le prêtre n'aura jamais à compter sur rien de tout cela pour assurer l'efficacité surnaturelle de son sacerdoce, telle que la lui promet l'Evangile. Ces préoccupations scientifiques, outre qu'elles seront inutiles, ou à peu près, au but surnaturel qu'il poursuit, présenteront le double danger d'absorber une très précieuse partie de son temps et d'exposer son esprit à prendre une allure moderne, ou mondaine, comme on voudra, en tout cas moins surnaturelle que ne le souhaite certainement Celui dont il pourrait se contenter d'être une fidèle reproduction parmi les hommes : *Sacerdos alter Christus*.

Entendons-nous bien. Entre l'éducation scientifique naturelle que l'on prétend nous inoculer, et l'ignorance crasse de ce qu'il faut en avoir pour parler le langage courant du commun des citoyens d'une même société, il y a un milieu raisonnable à chercher. J'admets qu'un prêtre absolument nul en fait de sciences profanes n'est pas un type complet. Je n'en fais pas mon idéal. Et encore, j'estime qu'il pourrait tout de même, mieux qu'un savant distingué, toucher les cœurs endurcis et produire d'abondants fruits de grâce, s'il était par ailleurs prédicateur intelligent et instruit, confesseur habile, ascète expérimenté.

Mais enfin j'accorde qu'on peut, à bon droit, exiger de nous autre chose que le zéro absolu en fait de connaissances d'ordre naturel, ne fût-ce que dans l'intérêt du prestige extérieur mondain dont il ne faut point faire fi, encore qu'il n'entre pas pour grand'chose dans les influences surnaturelles de la grâce sur les âmes. Donc, que le clergé sache un peu de ce qui lui permettra de comprendre la langue de son siècle et de sauvegarder au besoin ses intérêts temporels; c'est juste. Mais demander davantage à la masse, c'est trop. Laissons clabauder les ennemis de l'Eglise à propos de notre ignorance des choses qu'ils savent et dont ils sont si fiers. Nous avons un autre service à leur rendre que de les réduire au silence en parlant comme eux et juste aussi fort qu'eux; ce service, c'est d'être plus *prêtres* que nous ne le sommes, plus instruits des choses que nous avons mission spéciale de savoir et d'apprendre au monde.

C'est ici que je redoute surtout de chagriner mes bien-aimés confrères, en leur rappelant une constatation, qu'ils doivent pourtant connaître par expérience aussi bien que moi.

Oui hélas! il faut en convenir, le clergé ne sait pas ce qu'il devrait en conscience savoir en fait de *sciences sacrées*. Sur ce terrain-là, je cherche en vain où sont les raisons d'excuse; je n'en trouve pas plus que tout à l'heure dans le cas des fonctionnaires d'ordre social chargés de distribuer dans leur sphère l'enseignement public.

Les *mandata* que nous avons à transmettre au peuple, et que seuls nous pouvons et devons enseigner, sont d'abord la doctrine spéculative et morale du Sauveur lui-même, puis la doctrine de l'Eglise dans toutes ses manifestations, patristiques, conciliaires, pontificales, etc., théoriques et pratiques. Les *parvuli* sont nombreux, qui attendent de nous le pain de la vérité surnaturelle; et comment pourrons-nous le leur offrir, préparé à point, bien assimilable et digestible, si nous ne sommes pas par avance solides philosophes, théologiens, moralistes, canonistes, ascètes, etc.?

L'ignorance du clergé en matières profanes ne m'inquiète guère. C'est l'autre qui est affligeante, au double point de vue du mal qui en résulte pour les âmes et des graves responsabilités de conscience dont elle charge le prêtre devant Dieu.

Les âmes en souffrent énormément ! qui en doute ? Ce n'est pas toujours notre faute, assurément, si elles sont si profondément ignorantes des voies de la sanctification chrétienne et du salut. Pas toujours, non ; mais souvent néanmoins, aussi souvent qu'un sermon nul, qu'une décision fausse ou qu'un silence maladroit au confessionnal, qu'un mot imprudent en conversation, les induisent en erreur ou les privent d'une lumière nécessaire pour la bonne éducation de l'esprit et du cœur.

Il en est chez nous qui s'étonnent et gémissent du peu que savent leurs paroissiens. Combien, parmi ceux-là, pourraient se dire *tuta conscientia* qu'ils n'y sont pour rien, ni eux, ni leurs prédécesseurs dans la charge pastorale ? N'en est-il point qui se font un principe de conduite — c'est ce qu'ils appellent du *bon sens !!!* — de ne plus s'occuper de relire leurs vieux livres sous prétexte que les livres ne servent à rien dans le ministère et que l'inspiration du moment, « au petit bonheur, » suffit à les tirer d'embarras ?

Il faut une forte dose de philosophie pour juger les hommes, les idées et les choses avec lesquels nous sommes en perpétuel contact. Point de théologien ni de moraliste possible sans cela. Cher confrère, qui me lisez, avez-vous un bon auteur de philosophie sous la main, dans votre bibliothèque, vos notes ou votre manuel du séminaire au moins ?

— Non !...

— Eh bien, mais, cher confrère, comment donc vous y prenez-vous pour résoudre un cas de conscience où, par exemple, la passion, l'habitude, l'amour, la liberté, la sensibilité, etc., sont en jeu ! Vous vous dites : « Je verrais plus clair à mon affaire, si j'étudiais, et cette âme intéressante qui me confie le soin de la diriger vers la perfection s'en trouverait mieux... » et vous passez outre ! Voilà pourtant des choses que vous *devez*, que vous *pouvez* savoir, auxquelles vous *pensez*, avec le sentiment des conséquences mauvaises qui pourront résulter de votre apathie paresseuse. Si ce n'est pas là un péché clair d'ignorance vincible, je vous serais bien obligé de m'en fournir de meilleurs exemples.

— C'est difficile, abstrait, ennuyeux... Cela demande du temps...

— Pardon ! c'est à prendre ou à laisser. Soyez logique et loyal, je vous en prie. Le difficile, l'abstrait, l'ennuyeux n'étaient-ils point compris dans votre sacrifice du sous-diaconat, et n'aviez-vous point alors très sincèrement la volonté de remplir votre futur ministère par les bons *moyens* que l'Eglise et votre propre conscience vous indiqueraient comme propres à vous faire éviter des bévues fâcheuses ?

Et nos sermons, mes frères ! et nos sermons !... Il faut avoir de la théologie dans la tête pour la faire entrer dans celle des auditeurs. *Nemo dat quod non habet*. Donc... qu'il y a loin, pour le bien des fidèles, de ces bons catéchismes tout simples, nourris de solide doctrine clairement exposée, saisissants et instruisants..., aux nullités ampoulées où se complaisent les gens qui se plaisent à tirer le grand jeu pour assourdir les oreilles, faute de mieux, et ne parlent si haut, si longuement, si fort, que parce qu'ils n'ont rien à dire !

Prêcher, c'est communiquer des idées, c'est dire quelque chose à quelqu'un. Le quelqu'un est toujours là ; mais le quelque chose ?... Voulez-vous une autre définition : prêcher, c'est faire entrer *une idée* surnaturelle dans la tête de ses auditeurs, par tous les bons moyens possibles. Il faut donc d'abord avoir *une idée*, et puis en savoir assez long sur le choix des bons moyens à employer pour réussir à percer le crâne des plus obstinés. Tout cela demande un travail très réfléchi, très consciencieux, et de la science scripturaire et théologique. Faute de quoi, il sera vrai que *parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis*. Coupable *lumière* que celle qui n'éclaire pas, parce qu'elle ne *veut pas* éclairer ; coupable *sel* que celui qui ne conserve rien, parce qu'il ne *veut pas* conserver. Si j'osais, je dirais que Dieu doit l'accompagnement de sa grâce à un catéchisme, à un sermon, *bien faits ;* à une parlotte sans fond ni esprit sacerdotal sérieux, il ne doit rien... ; le fait est, en tout cas, que, pour l'ordinaire, il ne donne rien !

Je comprends mal la vie du prêtre qui ne s'arrange pas de manière à relire sa théologie morale à peu près une fois tous les ans. Saint Alphonse a une parole bien inquiétante là-dessus : il regarde comme se mettant en péril de damnation le confesseur qui cesse d'étudier la théologie morale. C'est lui encore, je crois, qui disait : Ayez des confesseurs instruits et vous aurez des saints.

Des saints ! on n'en voit plus guère de notre temps. Est-ce donc que Dieu est plus avare de sa grâce qu'autrefois ? ou plutôt, n'est-ce point que nous perdons l'habitude de lui offrir la coopération qu'elle est en droit d'attendre de notre ministère au confessionnal ? Les règles de l'ascétique et de la mystique *ne s'improvisent pas*. Il y a là tout un sujet *d'études* fort pratiques à faire, pour qui veut répondre pleinement à ce que Dieu attend de son concours dans la direction des âmes pieuses.

Et savez-vous que c'est très bien travailler pour la paroisse tout entière que d'y faire éclore seulement une fleur de sainteté ?

J'avoue ici, en toute simplicité, que lorsque M. Perriot m'a mis en demeure d'utiliser mes « notes et souvenirs » pour l'*Ami*, j'ai été vaincu dans mes résistances par l'argument sans réplique où il m'a démontré que beaucoup de prêtres (pas tous assurément !) trouveraient, en me lisant,

l'occasion de revoir bien des choses fort utiles, trop oubliées, et que par là-même les âmes pourraient s'en trouver mieux confessées, mieux dirigées.

Et ce pauvre droit canonique, s'en moque-t-on assez quelquefois? Vieilles lois, usées, dit-on, tombées en désuétude! La faute à qui, là encore? Aux circonstances, souvent, je le veux bien; mais à nous aussi, qui ne sommes point assez canonistes pour distinguer l'infinie distance qui sépare la *dispense* de la loi et son *abrogation*. Si les cas de dispense se présentent fréquents, entendu! la loi n'est pas pratique, on ne s'en occupe plus; elle n'a plus droit à exister; on n'en parle plus au fidèle, et voilà souvent... comment elle meurt.

Bien embrouillée, n'est-ce pas, notre époque actuelle, notre fin de siècle, avec ses misères, dont certains prêtres se découragent, qui pourtant la jngeraient d'un œil plus ferme s'ils savaient un peu mieux leur histoire ecclésiastique. Dire que dans le clergé on sait peu — lâchons tout — on ne sait *pas* l'histoire de l'Eglise! J'en ai honte! Il faut bien pourtant porter le fer rouge sur la plaie. Est-ce donc abstrait, difficile, ennuyeux, l'étude de l'histoire de l'Eglise? Non, sans doute! Quoi alors? quoi? et quelles excuses?...

En voilà assez sur le chapitre de la confession publique. A chacun de voir dans quelle mesure il peut devant Dieu s'y trouver intéressé.

Ma thèse, ma conviction profonde, la voici: c'est que les fidèles sont toujours un peu, dans l'ensemble social, ce qu'est leur clergé, un degré au-dessous, bien entendu. Si le clergé baisse comme instruction, la vie chrétienne baisse par là-même; s'il monte, elle monte aussi; je parle, c'est clair, de l'instruction du clergé en matière de sciences sacrées, les seules, en somme, qui importent absolument au bon exercice normal de son ministère et à la sanctification surnaturelle des âmes.

Pie IX d'abord, et après lui Léon XIII, ont vigoureusement poussé au mouvement de la restauration des études cléricales. Dans cette première moitié de siècle, la science ecclésiastique, comme comme chacun sait, avait à peu près disparu, elle aussi, sous les ruines de la Révolution. Il a fallu du temps pour se ressaisir, se rendre compte de la chute et penser à se remettre sur pieds.

De très nobles efforts ont été tentés depuis avec grand succès. Le clergé de France, depuis une trentaine d'années, a subi une très heureuse transformation; je devrais me contenter de dire une « amélioration, » car il reste encore beaucoup à faire, dans les séminaires, et *surtout* dans les habitudes intellectuelles du clergé paroissial. L'*Ami du Clergé* mène depuis longtemps, avec une énergique ténacité, vigoureuse campagne contre les paresses et les ignorances compromettantes. Le mouvement est donné; plaise à Dieu qu'il persévère dans la voie droite, et s'accentue tous les jours davantage.

Voilà précisément ce qui me remplit d'espoir pour l'avenir, malgré les tristesses si inquiétantes de l'heure actuelle. Quand le clergé sera devenu intellectuellement plus fort ès choses sacrées, il est impossible que les âmes, quelque peu nombreuses qu'on veuille les supposer, n'en ressentent pas un heureux contre-coup et que, par conséquent, la société tout entière n'en éprouve pas un grand bien.

Je termine là-dessus tout ce que j'avais à dire à propos du péché d'ignorance et d'erreur. Il m'en a coûté d'avouer que, parmi les maîtres-docteurs de la vérité, nous sommes au premier rang, étant seuls dépositaires de la vérité surnaturelle, et que dès lors nos responsabilités étaient plus grandes, plus rares aussi les excuses de nos ignorances.

Les principes de morale qui déchargent la conscience du peuple grèvent la nôtre par là-même; n'oublions jamais cela. Notre première et plus grave obligation pastorale est d'enseigner, n'oublions pas cela non plus; et donc aussi, de bien savoir à l'avance ce qu'il faut enseigner, et finalement, de travailler sans relâche à nous instruire des choses de Dieu et de sa grâce afin d'éviter les fautes sérieuses d'ignorance vincible.

Sal terræ, lux mundi. Quoi que disent et que fassent les ennemis de Jésus-Christ, soyez tranquilles, la vérité naturelle sera toujours courte, insuffisante pour l'apaisement intellectuel et la conduite morale de l'humanité. Le XIX^e^ siècle en a fait la douloureuse expérience. Les systèmes passent, les aberrations morales aussi; Dieu seul ne meurt pas, ni sa parole non plus. Nous manquons de foi; voilà la grande misère de l'heure présente. N'allons pas laisser laïciser notre sacerdoce: les *verba vitæ æternæ* sont dans l'Evangile, pas ailleurs; notre suprême devoir de conscience est de les étudier, de les bien comprendre et de les enseigner au monde par la parole et par l'exemple pratique de notre vie pénitente. Si nous sommes des savants, comme Jésus-Christ l'entend, nous *saurons* faire des saints. L'action pieuse ne suffit pas, n'a jamais suffi. Les sociétés vivent d'idées, comme les individus... *Da mihi intellectum et vivam*. Le divin Crucifié n'a rien perdu de sa puissance ni de son ardent désir de voir appliquer à l'universalité des hommes le bienfait de son œuvre rédemptrice. Mais il s'est fait une loi, conforme à la constitution primordiale de notre nature, de commencer toujours la conversion du pécheur par la sanctification de son intelligence: *veritas liberabit vos*. Il lui faut, de toute nécessité providentielle, pour l'y aider, un clergé intelligent et bien instruit de sa doctrine. *Sal terræ, lux mundi*. Entendons cela, bien-aimés frères. Là est tout notre sacerdoce, toute la vie chrétienne, l'unique voie du salut, tout l'espoir de l'avenir.

(A suivre).

CAUSERIES AVEC UN JEUNE CURÉ

LXXVI

LES MOYENS A EMPLOYER DANS LE MINISTÈRE PAROISSIAL

SOMMAIRE : I. *Moyens surnaturels.* La prière comme moyen d'action. — Nécessité prouvée : par la nature du ministère pastoral ; — par l'Ancien Testament ; — par le Nouveau Testament; — par l'exemple de Moïse, de Notre-Seigneur et des apôtres ; — par les déclarations de Léon XIII et de quelques auteurs modernes.
Nous devons prier : Notre-Seigneur au tabernacle ; — la sainte Vierge ; — le patron de la paroisse ; — les anges gardiens de la paroisse et des personnes à qui nous avons affaire ; — notre saint de prédilection.
Nous devons faire prier : les petits enfants, — les personnes pieuses, etc.
II. *Moyens naturels.* 1° Il faut ménager notre autorité : *a*) en prévoyant l'issue de toute entreprise ; — *b*) en choisissant le moment opportun ; — *c*) en préparant le terrain, soit en disposant les esprits, soit en se ménageant des âmes dévouées qui iront de l'avant ; — encouragements à leur donner ; — *d*) en gardant le silence en cas d'insuccès ; — *e*) en recommençant avec ardeur, laissant à Dieu le moment du succès.

Dans notre dernier entretien, il y a bien longtemps, nous avons vu les difficultés nombreuses que rencontre le curé dans l'accomplissement de sa mission. Aujourd'hui nous abordons l'exposition des moyens qui sont à notre disposition pour les surmonter. On peut les ranger en deux classes : les moyens surnaturels et les naturels.

I. — MOYENS SURNATURELS A EMPLOYER POUR LE BON GOUVERNEMENT D'UNE PAROISSE

Les moyens surnaturels à employer pour vaincre les difficultés et assurer le bon gouvernement d'une paroisse, se rapportent tous à celui-ci : obtenir les secours de Dieu par la prière.

Dans notre cinquante-deuxième *Causerie*, nous avons étudié la prière en tant que devoir du curé. Il y a, avons-nous dit, une obligation réelle pour tout curé de prier pour ses paroissiens. En temps ordinaire, il remplit suffisamment cette obligation par la célébration de la messe *pro populo* aux jours où le droit l'impose. Il s'ensuit que celui qui ne peut dire par lui-même cette messe *pro populo*, lors même qu'il la ferait appliquer par d'autres, est tenu à faire d'autres prières pour la paroisse, afin de s'acquitter de l'obligation personnelle de la prière pour la paroisse.

In extraordinariis tentationibus et periculis, dit Suarez, et beaucoup d'autres théologiens avec lui, le curé est tenu à faire beaucoup plus.

Aujourd'hui nous prenons la prière comme *moyen d'action surnaturel* pour arriver aux âmes. De fait, quelle entreprise poursuivons-nous ? Quel est le but précis du ministère pastoral ? — Donner Dieu aux âmes et appliquer à un nombre déterminé de celles-ci les fruits de la rédemption. Or, tout cela est chose absolument surnaturelle et par conséquent exige des moyens surnaturels.

Nombreux sont les témoignages que l'on peut invoquer pour établir cette proposition : « Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam. — Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam. » — Puisque nous sommes dans l'Ancien Testament, pourquoi ne pas citer de suite l'exemple de Moïse ? Dès qu'une question difficile surgissait, qu'une situation embarrassante se présentait, qu'une agitation se manifestait dans le peuple, vite il courait au Tabernacle et par une ardente prière obtenait soit la lumière, soit le pardon du peuple. L'Imitation fait remarquer avec raison que Josué et les chefs du peuple furent trompés par les Gabaonites, parce que *os Domini non interrogaverunt* [1].

Nous retrouvons la même doctrine et les mêmes exemples dans le Nouveau Testament : *Sine me nihil potestis facere* [2], nous dit le Maître divin, parlant aussi bien de la sanctification des autres que de notre sanctification personnelle. Tous nos efforts seront donc stériles, s'il n'est pas de la partie, et il n'en sera que si nous l'y intéressons par la prière. Puisqu'il est le premier des curés, nous n'avons qu'à marcher sur ses traces. Or, l'Evangile nous le montre occupant le jour aux œuvres extérieures, prédication, visite des malades, etc., et la nuit en grande partie à la prière : *Diluculo valde surgens abiit in desertum locum, ibique orabat* [3]... *Ascendit in montem solus orare* [4]... *Et erat pernoctans in oratione Dei* [5]. Au sujet de ce trait de la vie du Sauveur, saint Clément nous rapporte une particularité remarquable. Saint Pierre, dont il avait été le disciple, lui avait raconté qu'ayant eu souvent le privilège de coucher dans la même chambre que Jésus, jamais il ne l'avait vu aller prendre son repos en même temps que ses disciples ; mais il prolongeait toujours son oraison à genoux jusqu'à une heure bien avancée de la nuit [6].

Les apôtres suivent le même exemple : la prière d'abord et ensuite le ministère pastoral. Plus tard, quand leurs occupations devenues trop nombreuses ne leur permettent plus de donner à chacune d'elles un temps suffisant, ils se déchargent de quelques-unes, se réservant ainsi un temps libre pour la prière : *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus* [7].

Le Souverain Pontife Léon XIII exposait la même pensée aux évêques d'Italie, dans une encyclique datée du 13 février 1882 :

« Cum hodie magna sit et ad plures diffusa corruptela morum, singularem prorsus oportet in

[1] Livre de Josué, IX, 14.
[2] Joan., XV, 5.
[3] Marc, I, 35.
[4] Luc, IX, 38.
[5] Luc, XII, 12.
[6] Laurent d'Aoste, *Conférences ecclésiastiques*, t. I, p. 280.
[7] Act. VI, 4.

sacerdotibus esse virtutis constantiæque præstantiam. Fugere quippe hominum consuetudinem minime possunt : immo applicare se proprius ad multitudinem ipsis officii sui muneribus jubentur; idque in mediis civitatibus, ubi nulla jam fere libido est, quin permissam habeat et solutam licentiam. Ex quo intelligitur, virtutem in clero tantum habere virium hoc tempore debere, ut possit se ipsa tueri firmiter, et omnia cum blandimenta cupiditatum vincere, tum exemplorum pericula sospes superare. »

C'est en s'inspirant de ces principes que le supérieur général des Rédemptoristes écrivait naguère à ses religieux : « Le bon ordre exige que notre première pensée soit pour Dieu, la seconde pour le prochain ; de même notre premier souci doit être pour notre sanctification personnelle, celle des autres ne vient qu'en second lieu. Notre très sage docteur S. Alphonse tenait que la vie contemplative intimement unie à Dieu était le principe de tout zèle apostolique. »

« Le prêtre, disait M. Vianney, doit parler plus à Dieu des hommes qu'aux hommes de Dieu. » — Louis de Blois et le P. Saint-Jure en donnent la raison : « Ceux qui sont plus unis à Dieu, disent-ils, sont plus utiles à l'Eglise en une heure que les autres en plusieurs années. » Et Mgr Gay : « Se sanctifier pour l'Eglise, c'est le concours le plus certain, le plus important et le plus urgent que nous puissions lui apporter. »

Inutile de poursuivre les citations, la thèse étant parfaitement prouvée. Si vous désirez la voir plus longuement développée, vous lirez un opuscule de 16 pages, intitulé *Le secret de la persévérance et du véritable succès pour les hommes apostoliques*. L'auteur anonyme y émet les propositions suivantes que nous devons méditer au moins quelquefois :

« Parmi les ouvriers évangéliques, on peut distinguer les hommes ordinaires et les hommes de Dieu.

« Les uns travaillent plus qu'ils ne prient ; les autres prient plus qu'ils ne travaillent.

« Les uns portent l'agitation, les préoccupations de la vie active dans leurs prières ; les autres portent l'onction, le recueillement de la prière dans les œuvres de la vie active.

« Les uns sont toujours empressés, toujours en mouvement. Il leur semble que plus ils font, plus ils avancent les affaires du bon Dieu. Les autres sont calmes, posés, graves, réservés, et se soucient davantage de faire bien que de faire beaucoup.

« Les uns voient surtout le résultat extérieur. Aussi mettent-ils en œuvre les moyens humains, sur lesquels ils comptent beaucoup plus (sans s'en douter peut-être) que sur la grâce. Les autres sont peu touchés du succès apparent ; et quoique fidèles à employer les industries conseillées par une sage prudence, ils mettent principalement leur confiance dans les moyens surnaturels.

« Quel est le secret pour être un homme de Dieu ? La réponse se trouve tout entière dans ce mot : *Avoir un grand zèle pour sa propre perfection.* »

— La leçon est claire ; chacun peut en faire son profit.

— Donc, comme conclusion :

Nous devons recommander souvent à Dieu nos entreprises pour le bien de la paroisse. Tout naturellement, avant de les commencer, nous les discuterons devant la porte du Tabernacle, Dieu s'y trouvant aussi réellement présent pour nous qu'il l'était dans la nuée de Moïse, bien que d'une autre manière. Notre-Seigneur d'ailleurs n'est-il pas le roi souverain, dont nous ne sommes que les ministres ? La justice veut donc que nous prenions ses ordres avant d'agir et que nous mettions notre responsabilité à l'abri de la sienne, de sorte que l'on ne puisse pas nous reprocher de nous être trompés parce que *os Domini non interrogaverunt*.

La sainte Vierge a pris une part active à l'établissement de l'Eglise ; la tradition rapporte, en effet, que les apôtres lui demandaient souvent conseil et que rien d'important ne se faisait sans son avis. De nos jours encore, le successeur de saint Pierre n'entreprend rien, dit-on, sans avoir consulté par la prière Notre-Dame de Bon-Conseil, dont une image est placée à demeure sur son bureau de travail, à la portée du regard. Voilà des exemples faciles à suivre et certainement suivis. Vous connaissez assez vos confrères pour savoir que leur grande ressource dans les difficultés est la récitation du rosaire quotidien, ou du moins du chapelet. Il en est qui ont obtenu de vrais miracles par ce moyen.

Le patron de la paroisse doit nécessairement s'intéresser à elle, puisqu'elle porte son nom ; c'est dire que la cause est gagnée d'avance quand un curé s'adresse à lui pour obtenir aide et lumière.

Les paroisses auraient, dit-on, comme chaque individu, un ange gardien chargé par Dieu de veiller sur elles. Si le fait est vrai, et pourquoi ne le serait-il pas ? quel précieux auxiliaire nous aurions là pour lutter contre l'ange mauvais plus spécialement député (oh ! à celui-ci, j'y crois) pour ruiner l'influence du curé. En tous cas, à défaut d'un ange paroissial, n'avons-nous pas le nôtre et ceux des âmes qui nous sont confiées ? Ne les oublions pas.

Enfin chacun de nous a ses préférences dans le ciel, son saint ou sa sainte de prédilection. On sait la dévotion du Vénérable curé d'Ars envers sainte Philomène, de qui il obtint tant de miracles. Si nous savions trouver un pareil *tuyau*, nous serions bientôt les maîtres de la situation. (Vous me pardonnerez cette expression toute moderne ; elle rend si bien ma pensée, que je n'ose pas y renoncer).

A la prière personnelle, il faut joindre la prière des autres. D'abord il y a plus de chance de réussite, à raison de la promesse formelle de Notre-Seigneur : « Si duo ex vobis consenserint super

terram, de omni re quamcumque petierint, fiet illis a Patre meo qui in cœlis est [1]. »

La prière des petits enfants a une grande valeur auprès de Dieu. Qui nous empêche, après le catéchisme ou après un exercice pieux, de faire dire un *Ave Maria* pour une intention particulière ?

Dans les cas plus importants, on peut demander à des âmes pieuses une neuvaine de chemins de croix, de communions, de rosaires, en partageant la charge entre plusieurs personnes afin de moins gêner chacune d'elles.

II. — Moyens naturels a employer pour le bon gouvernement d'une paroisse

Assurément la prière est très utile et même nécessaire pour le bon gouvernement d'une paroisse, mais elle ne suffit pas à tout : il faut aussi que nous mettions en jeu tous les ressorts de notre jugement par une action personnelle. Aide-toi, le ciel t'aidera : voilà la loi universelle, aussi bien pour les choses spirituelles que pour les choses temporelles. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit à ses apôtres, en les envoyant : *Estote prudentes sicut serpentes*, faisant passer la prudence du serpent avant la simplicité de la colombe ! Les gens du monde ont leur prudence mondaine, toute faite de dissimulation et de mensonge. Pour l'œuvre de Dieu, il faut que nous sachions aussi non pas mentir, mais dissimuler, dans le bon sens. Tous les conseils que l'on peut donner sur ce point se rapportent aux deux suivants : *ménager notre autorité*, et *ménager nos troupes*.

I. — *Il faut ménager son autorité*

Pour ménager notre autorité, il faut agir de manière à ne jamais échouer dans nos entreprises. Un homme qui échoue souvent a bientôt compromis tout son prestige.

1° La première chose à faire, c'est de *prévoir l'issue* de toute entreprise : *in omnibus respice finem.* Voici un abus à corriger, une œuvre à établir ; ai-je des chances sérieuses de réussir ? Si oui, je l'entreprendrai ; si non, je me tiendrai coi. A quoi bon, en effet, perdre son temps et sa peine dans une entreprise qui n'aura pas d'issue ? *Ad inutile nemo tenetur.* A quoi bon compromettre son autorité dans une affaire qui doit nécessairement échouer ? Il vaut mieux pour nous ne rien entreprendre que de reculer après avoir commencé. C'est l'histoire de l'homme qui veut bâtir une tour : l'Evangile lui conseille de supputer d'avance les dépenses et de compter sa bourse, afin de n'être pas obligé de laisser son travail inachevé. Nous parlons ici d'*œuvres* à entreprendre, car il est des cas où il faut dire la *vérité*, même sans espoir de la voir triompher.

2° *Il faut choisir le moment opportun.* Dans la vie ordinaire, il en est qui réussissent toujours ; on serait tenté volontiers de croire à quelque maléfice. Le talisman secret qui favorise leurs entreprises, c'est l'attention qu'ils apportent à faire chaque chose au moment propice. Quand la terre est bien trempée, c'est le moment de la retourner et de l'ensemencer ; le travail est ainsi bien plus facile et le résultat plus certain. Ainsi en est-il dans les paroisses. Il y a des moments où toutes les têtes sont en l'air, v. g. à l'occasion d'une noce importante, d'une fête patronale, etc. ; le curé doit alors garder le silence, parce que ses avis ne frapperaient que les oreilles, sans parvenir jusqu'au cœur. Il en est de même pour les paroisses rurales au moment des récoltes ou des grands travaux en commun : on s'expose trop à être discuté en public. Dans d'autres circonstances, au contraire, surtout après une mort tragique, une épidémie, un accident quelconque, la parole du prêtre est mieux entendue et plus facilement suivie.

Si ce moment opportun ne se présente pas, il faut savoir souffrir en silence le mal qu'on ne peut empêcher, attendre patiemment que la Providence vienne à notre secours et laisser faire quelque chose au temps. « Suspendre et ajourner une mesure décisive est souvent un acte de haute sagesse, » dit M. Dieulin.

3° *Il faut préparer le terrain.* Ce n'est qu'après avoir labouré plusieurs fois la terre et l'avoir bien fumée que le cultivateur y jette le grain. L'arboriculteur qui veut enlever un arbre qui ne produit plus, ne cherche pas à le tirer de vive force : il y perdrait son temps et sa peine. Il enlève tout d'abord la terre qui couvre les racines ; ensuite il coupe celles-ci l'une après l'autre, et quand il n'en reste que quelques-unes, il pousse l'arbre du côté voulu et le voit enfin couvrant la terre de ses rameaux broyés. Ce n'est que le novice menuisier que vous verrez employer la force pour introduire les tenons dans les mortaises : l'ouvrier habile enlève tout le bois qui gêne avant d'assembler les diverses parties de son ouvrage. Avant de battre son fer, le maréchal le fait chauffer à point. Il n'est pas jusqu'à celui qui veut introduire un piquet de vive force dans la terre, qui ne l'aiguise et ne prépare déjà le trou où il doit le planter. Que font tous ces gens, sinon préparer le terrain afin de faciliter la réussite de leur travail et diminuer autant que possible les chances d'insuccès ?

Pourquoi donc suivre une marche diamétralement opposée lorsqu'il s'agit d'une entreprise autrement importante que tous ces travaux manuels ?

Il en est, dit-on, qui, comptant uniquement sur la force de leur autorité, n'ont aucun souci de préparer le terrain pour n'importe quelle mesure d'administration. Ils frappent à coups redoublés sur le piquet, fût-il en travers, martellent le fer à froid, tirent de toutes leurs forces sur des arbres profondément enracinés, jettent leur semence dans une terre inculte. Les résultats ? Beaucoup de peine et nul succès. De fait, la semence ainsi jetée ne mûrit pas, le fer à froid ne se laisse pas

[1] Matth., XVIII, 19.

façonner, l'arbre non déraciné défie tous les efforts.

— Mais comment s'y prendre pour conduire ce travail préalable ?

— Tout d'abord il faut préparer les esprits et leur faire désirer la mesure que l'on veut introduire, réforme ou œuvre de zèle. Du moment où l'ensemble de la paroisse juge une chose opportune, le plus difficile est fait ; l'exécution n'est plus qu'une œuvre de temps. C'est dans les conversations particulières, dans les avis du confessionnal, dans les explications du catéchisme et enfin, au besoin, dans le prône, que l'on explique les motifs de la mesure nouvelle, tous empruntés au bien public ou au bien particulier, et que l'on indique le désir qu'on a de la voir réussir.

Avec nos populations apathiques, il faut insister *opportune et importune*, parce qu'elles jugent de l'utilité d'une chose à la vigueur avec laquelle on la propose. Vous voient-elles demander ceci ou cela avec indifférence, elles pensent que vous agissez par manière d'acquit et que, au fond, vous ne tenez pas trop à voir vos désirs se réaliser.

Enfin les esprits sont préparés, on comprend et on désire la mesure que vous proposez ; cependant tout n'est pas fait, et il y a encore un moyen de succès qu'il ne faut pas négliger. Sans précautions oratoires, je l'appellerai d'un nom tout vulgaire, mais qui exprime parfaitement ma pensée : la *claque*.

Dans tout théâtre, je le dis pour l'avoir lu, il y a des claqueurs : terme que l'Académie a adopté et qu'elle définit : *individu payé pour applaudir au théâtre*. Le succès prodigieux de certaines pièces est dû parfois à l'enthousiasme intéressé de cette troupe plus ou moins nombreuse qui donne le signal des applaudissements aux endroits indiqués à l'avance par la direction.

N'a-t-on pas dit aussi que la plupart des ovations faites aux chefs des Etats dans leurs rares déplacements avaient pour première origine un noyau de policiers secrets qui font de cette industrie une profession aussi agréable que bien rémunérée ?

Qu'importe ! L'*Officiel* enregistre le lendemain l'enthousiasme suprême des populations ; les journaux à la dévotion du régime reproduisent les dépêches officielles, et l'ensemble du pays y croit. C'est tout ce que demandent les organisateurs du voyage.

Voilà comment agissent les prudents du siècle. Rien d'étonnant que dans les séminaires, petits et grands, et les collèges catholiques, les supérieurs aient cherché à avoir un petit groupe d'élèves de bonne volonté, toujours prêts à suivre leurs moindres désirs, afin de donner le branle et d'entraîner la communauté. Appelez Tiers Ordre, Congrégation de la Sainte Vierge, ou de quelque autre nom que vous voudrez, ces éléments de bien, qui font l'office du grand ressort d'une montre, cela importe peu, du moment où ils existent et agissent.

Pourquoi ne pas chercher à avoir dans une paroisse ce petit noyau d'âmes zélées, qui donneront l'exemple de l'obéissance chaque fois qu'il y aura une mesure nouvelle à proposer ? De la sorte, jamais on n'aboutira à un échec complet, parce qu'il y aura toujours au moins quelques personnes qui marcheront de l'avant. Bien plus, leur exemple entraînera les autres, lentement peut-être, mais sûrement.

Pour éviter de donner à ces âmes une occasion dangereuse d'amour-propre, il n'est pas toujours utile de leur laisser voir le fond que l'on fait sur elles. Néanmoins, il faut savoir les récompenser de leur zèle en leur témoignant à l'occasion la gloire qui en revient à Dieu et le bonheur qu'y trouve le pasteur. Si nous n'avons jamais une parole d'encouragement pour les personnes qui travaillent pour le bien de la paroisse, nous tarirons bientôt la source de leur dévouement. A part quelques exceptions, qui sont la marque d'une grande vertu se contentant de plaire à Dieu, le commun des fidèles aime à voir ses services sinon payés, du moins appréciés à leur juste valeur. Il ne faut pas leur en vouloir, car c'est notre fait à nous aussi. Une image, une petite brochure, un mot de remerciement sont peu de chose, et cependant cela suffit ordinairement pour encourager bien des dévouements à la cause de Dieu.

4° Notez qu'un bon conseil demandé à des personnes à même de le donner, n'est pas inutile dans les questions importantes.

Après avoir pris toutes les précautions que conseille la prudence surnaturelle, et avoir recommandé instamment à Dieu et à ses saints une entreprise que nous jugeons nécessaire au bien de la paroisse, il peut se faire que nous aboutissions à un échec lamentable. Cela arrivera même certainement une fois ou l'autre, par une permission spéciale de Dieu, qui veut nous préserver de l'orgueil. Allons-nous jeter nos plaintes à tous les échos, incriminer celui-ci, faire des reproches à celui-là, et, ce qui est plus grave, tonner en chaire contre les mauvaises dispositions de nos paroissiens ? Ce serait contrister inutilement nos amis et enhardir les mauvais en leur montrant le succès de leur résistance. Comme ils seront heureux de notre désappointement ! Il y a une pudeur de l'insuccès qu'il faut savoir garder avec dignité.

— Et après ?

— Après, nous recommencerons avec la même ardeur, en prenant encore mieux nos mesures, en nous rappelant que Dieu demande à chacun de nous le travail, et non le succès ; qu'il nous récompensera de tous nos efforts, absolument comme s'ils avaient abouti tous au but voulu ; qu'il y aura une récompense pour la douleur de l'insuccès.

C'est là, mon cher ami, la suprême consolation de nombreux curés, qui ont dépensé toutes les affections de leur âme, toutes les énergies de leur volonté, toutes les ressources de leur bourse sur un sol ingrat et maudit, sans pouvoir lui faire produire quoi que ce soit. Jamais une plainte

n'est sortie de leur bouche contre la Providence, bien que leur zèle sans succès n'ait pas toujours été apprécié à sa juste valeur. Dieu seul est capable de récompenser cette abnégation, qui touche à l'héroïsme.

(A suivre).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Le très drôle de cas qu'on vous a posé, et relaté p. 334 de l'année 1898, m'amène à vous citer des *Collectanea des Missions étrangères* le n° 113, page 71, ainsi conçu : « 1638 decembris 11. *S. C. de Prop. F. Concessit ut Missionarii uterentur suis facultatibus per octo dies ubi non sunt sacerdotes. SSmus approbavit.* »

Pensez-vous :

1° Que le pouvoir de confesser soit compris dans *facultatibus ?*

2° Si oui, tout missionnaire peut-il s'en autoriser pour confesser où il n'y a pas de prêtres ?

3° *Per octo dies* se rapporte sans doute à *ubi non sunt*, et non à *uterentur ?*

R. — Ad I. Incontestablement. La faculté d'absoudre est même la première comprise dans cette appellation vague, comme étant la plus nécessaire et le plus fréquemment mise en usage. Point de doute là-dessus.

Ad II. Il faudrait voir le texte complet de l'indult, sans quoi l'on courrait péril de passer illogiquement de *tels* missionnaires à *tout* missionnaire. Puisque vous aviez ce texte sous les yeux, pourquoi n'avez-vous pas cherché à vous renseigner sur l'amplitude personnelle de la concession ? Impossible de répondre autre chose. C'est un point à éclaircir. Vous nous ferez plaisir de nous en reparler, si vous réussissez à conclure ; il serait bon de communiquer une réponse là-dessus aux missionnaires qui lisent l'*Ami du Clergé*.

Ad. III. Point du tout. La construction de la phrase ne permet pas votre interprétation. Voici le sens exact :

« Là où il n'y a pas de prêtres, les missionnaires peuvent user de leurs facultés pendant huit jours.» Mais, ici encore, il serait peut-être bon d'avoir sous les yeux le contexte du document en question.

Q. — Une jeune dame du monde déclare être, pendant une saison d'eaux, moralement obligée, à cause de son entourage, d'assister au théâtre : ses relations de famille en souffriraient si elle refusait.

Etant donné l'état actuel du théâtre :

1° Peut-on lui permettre d'y assister pour ce motif de convenances ?

2° Si on le lui permet, que doit-on lui prescrire comme moyens d'écarter le danger du péché ?

3° Peut-on autoriser une pénitente, qui vous interroge, à lire *Cyrano de Bergerac ?*

Doit-on l'interdire à toute personne indistinctement ?

R. — Ad I. *Affirmative, in casu.* La fréquentation du théâtre, par raison sociale de charité et de bienséance, est licite quand elle ne présente pas un danger de péché, dont la gravité et la proximité l'emportent sur l'inconvénient qu'il y aurait à l'interdire. C'est une « tolérance » de mal, purement permissive, que la morale autorise, quand il y a à côté un effet bon, suffisant pour la légitimer, et quand l'intention de la personne en cause est de tout point droite et moralement honnête.

Sachez bien, d'ailleurs, que le théâtre, chez beaucoup de gens du monde, n'a pas l'influence mauvaise que nous autres, prêtres, y trouvons à cause de la délicatesse spéciale de notre éducation. C'est là très souvent pour eux un genre de distraction dont ils sont vite blasés et qui, vu les usages et l'atmosphère du milieu où ils vivent, ne les impressionne pas en proportion du mal que les pièces contiennent vraiment en elles-mêmes.

N'empêche qu'il est bon de ne point conseiller pareil passe-temps, et de ne l'autoriser à une personne chrétienne, qui consulte, que sous bénéfice d'inventaire et avec des recommandations qui lui donneront le caractère exact de l'autorisation accordée. Moyennant cette précaution, on peut être large, *in casu*.

Ad II. Rien à prescrire de positif. Il faut *instruire*, de manière à déterminer chez la personne en question un jugement juste qui, tout à la fois, mette sa conscience en paix par de bonnes raisons, et la tienne cependant éveillée sur les inconvénients possibles ou probables de la fréquentation du théâtre. Il faut donc arriver ainsi à former sa *volonté*, pour qu'elle soit bien disposée à ne rien approuver au fond qui soit mauvais, à voir dans cette concession aux usages mondains un sacrifice surnaturellement méritoire, à mépriser l'occasion de tentation si elle se présente, à garder son calme soutenu par une droite intention de ne pas offenser Dieu, à rompre enfin avec le « protocole » qu'elle subit, si le théâtre devenait pour elle un danger prochain de faute grave.

Ad III. *Oui*, si la pénitente a un nez ordinaire ; *non*, si elle a un nez comme celui de Cyrano, le classique promontoire. Dans ce second cas, la lecture de *Cyrano de Bergerac* lui fournirait l'*occasio proxima* de se mettre en colère furieuse contre l'auteur de la pièce, où l'énorme appendice nasal du héros occupe une si large place.

La comédie, en somme, n'a rien de bien immoral. Intrigue amoureuse, comme toujours et partout, ni plus ni moins qu'ailleurs. Une jeune pensionnaire pourrait s'en effaroucher. Une personne adulte, de bon sens et de formation morale solide, n'y trouvera que l'occasion de rire un bon coup aux dépens du fameux nez de Cyrano. Des vers risqués par ci par là n'enlèvent pas à l'œuvre son caractère de moralité passable.

Pour ceux qui sont par profession gens de lettres, ou par éducation suffisamment blindés ès choses de théâtre classique, *Cyrano* est à lire ; tout à fait amusant, et point du tout dénué de valeur littéraire, quoique le vers y soit souvent très bizarrement « vertébré ».

Q. — C'est dans ma paroisse jour d'adoration perpétuelle. Comptant sur un confrère qui m'avait donné sa parole, je dis une messe de communion à sept heures et j'y prends les ablutions. A l'heure de la grand'messe, dix heures et demie, le confrère, qui d'habitude arrive deux heures d'avance, fait défaut. Lee fidèles se préparent en grand nombre à assister à la messe. J'ai là huit ou dix confrères qui, naturellement, ont tous dit leur messe avant de venir. Dans mon désespoir je leur demande si en pareil cas la loi de l'Eglise ne pourrait pas souffrir une exception. On me dit que si jamais cela pouvait se faire, ce ne serait qu'un jour où la messe serait d'obligation.

Que fallait-il faire? Comment faire comprendre aux fidèles la situation?

Il me semble que si une exception pouvait dans des cas rares être faite à la loi de l'Eglise, ce que personnellement je ne crois pas, elle devrait pouvoir se faire aussi bien dans le cas précité qu'au jour où la messe est d'obligation, parce que le motif de l'exception serait, me semble-t-il, le *magnus concursus populi* qui existe dans les deux cas, et non l'obligation *sacrum audiendi* dont un cas aussi grave doit suffire à dispenser les fidèles. Qu'en pense le docte et sage *Ami?*

R. — I. Le binage, même sans avoir pris les ablutions, n'est pas permis pour un jour où la messe n'est pas obligatoire.

Si un prêtre avait cru de bonne foi pouvoir le faire, nous tiendrions compte de sa bonne foi pour déclarer qu'il n'a pas péché.

La crainte de priver de messe une foule considérable un jour d'adoration suffit-elle à autoriser le binage même à un prêtre qui n'a pas pris les ablutions? Nous pensons que non, à moins qu'il ne doive en résulter un *grave scandale* parmi le peuple. Et encore devrait-on, avant de s'y résoudre, chercher à remplacer la messe par un autre office, en prévenant les fidèles de l'inconvénient qui est arrivé.

II. Le binage après les ablutions est-il permis aux jours de messes d'obligation? Lehmkuhl a étudié la question *ex professo.* Nous invoquerons son autorité pour tracer une ligne de conduite aux bineurs qui prendraient les ablutions sans réflexion (*Theol. mor.*, t. II, n. 162) :

Causa perplexitatis oriri potest, si sacerdos ex inadvertentia aliquid cibi vel potus sumpserit, et populus die dominico vel festivo sacrum expectet. In quo id adverti debet, rationem, quod populus missa forte privetur, ab Ecclesia non haberi pro legitima causa, cur non jejunus celebret : nam aut alia opportunitas est; aut si non est, populus desobligatur. Verum non adeo raro ratio scandali adesse potest, quia nimirum facile prævidetur gravis populi offensio, periculum gravis suspicionis vel dicterii contra sacerdotem, aut periculum ne complures, quamquam possint et debeant alio se conferre ad audiendam missam, ex inopinato illo casu ansam sumant cum peccato gravi missam negligendi; quod si hæc juste timentur — non solum populi admiratio, — videtur lex naturalis scandala præcavendi gravius urgere, quam ecclesiastica lex de jejunio naturali lata. Cf. Gobat et Lacroix, l. c. n. 582, Suarez, n. 7, alios. Quare in singulis casibus prudenti judicio relinquendum est, num putetur ex missa non celebrata aliquod grave scandalum secuturum esse.

Q. — 1° La loi de ne pas mélanger la viande et le poisson au même repas les jours de jeûne, interdit-elle de mêler à la viande certaines chairs assimilées au poisson, comme escargots, grenouilles, castors, etc.? Une discussion a eu lieu à ce sujet. Selon les uns, il est dit qu'on ne doit pas mélanger la viande et le poisson, et les escargots, les grenouilles, les castors, etc., ne sont pas des poissons, donc ces chairs ne sont pas interdites *in casu.* Selon les autres, ces chairs étant assimilées à celle du poisson, tombent sous l'interdiction. Quels principes d'interprétation faut-il appliquer?

Peut-on manger un plat de grenouilles avec d'autres plats de viande? Peut-on manger de même des escargots?

2° Les grenouilles sont-elles permises à la collation? Autre conséquence des principes à adopter.

R. — Ad I. La question que vous nous adressez a été posée à la S. Pénitencerie le 16 janvier 1834, dans les termes suivants :

I. Utrum lege vetitæ permixtionis cum carnibus comprehendantur pisces sale siccati, vulgo *salumi*, id est *acciughe, mosciame, caviale, aringa, tarantella*, aliaque his similia; an potius misceri possint ad instar condimenti alterius ferculi? — Resp. *Pisces sale siccatos... vetari miscere cum carnibus, quoties carnis et piscium mixtio vetita sit.*

II. Utrum tempore jejunii, cui licitus est usus carnium liceat miscere testacea marima, quæ improprie fructus maris dicuntur, sed vulgo pisces censentur (id est *ostriche, telline, patelle, canolicchi, cappe, granchi*, etc.)? — Resp. *Testacea marina, quæ improprie fructus maris dicuntur, sed vulgo pisces censentur, vetari miscere cum carnibus, quoties carnis et piscium mixtio vetita sit.*

Nous appelons l'attention sur la formule *etc.*

Petit dictionnaire : *acciughe*, anchois; *mosciame*, thons salés; *caviale*, caviar (mets russe composé d'œufs de poissons); *aringa*, hareng; *tarantella*, tarentale; *ostriche*, huîtres; *telline*, moules; *patelle*, patelles; *canolicchi*, sorte de poissons écaillés; *cappe*, sorte de moules; *granchi*, écrevisses, etc.

Ad II. Tous les auteurs admettent que les coutumes locales déterminent la qualité des mets que l'on peut manger à la collation. Pour ce qui est des *poissons*, d'après la loi générale de l'Eglise, la chair des gros poissons même est permise, pourvu qu'on en prenne en petite quantité : « Quoad qualitatem ciborum, dit Lehmkuhl, qui in collatione liciti sunt, multum a consuetudine pendet..., et si *pisces majores non excluduntur*, tamen totam quantitatem permissam ex iis sumere, ut pote multum nutritivis, non permittitur [1]. »

Même pour les diocèses où le poisson est interdit à la collation, on regarde comme permis les *petits* poissons. Or, les grenouilles doivent être rangées assurément parmi les petits poissons; elles sont donc permises à la collation, bien que défendues dans les repas gras.

Q. — Je ne vous dissimulerai pas que j'ai été surpris en lisant l'article que vous avez publié au sujet des apparitions de Pellevoisin. Il est de nature à discréditer un pèlerinage encouragé par l'autorité diocésaine et par le Saint-Siège lui-même. Comment l'*Ami du Clergé*, d'ordinaire mieux inspiré, s'est-il laissé aller à formuler des doutes que relèveront ceux qui en cherchent contre toutes les manifestations divines de notre siècle?

R. — Si l'on veut bien relire notre article du 24 novembre, on verra que nous n'avons ni dis-

[1] Lehmkuhl, *Theologia moralis*, t. I, n. 1212.

crédité le pèlerinage et la confrérie de Pellevoisin, ni formulé des doutes sur la réalité et le caractère divin des apparitions. En nous disant « fortement incliné à penser qu'elles ont vraiment eu lieu, qu'elles ne sont point les illusions d'un cerveau détraqué, et qu'elles ont un caractère divin, » nous avons suffisamment exprimé notre opinion qui est favorable à la réalité et au caractère divin des apparitions. Si nous n'avons pas été plus loin en formulant un jugement catégorique, c'est que nous ne devons pas prévenir le jugement de l'autorité compétente, et que nous n'avons nulle mission de nous substituer à elle.

Notre unique souhait, — et en cela nous avons conscience de désirer ce qui est le plus à la gloire de la sainte Vierge et à l'avantage des manifestations de Pellevoisin, — c'est qu'un jugement canonique, nécessaire en pareille matière, vienne enfin donner aux faits de Pellevoisin la confirmation et la consécration *authentiques* qui leur manquent jusqu'à présent.

Les suffrages favorables donnés aux apparitions par Mgr de la Tour d'Auvergne, les encouragements accordés à sa demande par le Saint-Siège, l'empressement au pèlerinage et autour de la chambre des apparitions, les fruits de salut obtenus à Pellevoisin, créent des présomptions favorables ; et en attendant le jugement canonique sur la réalité et le caractère divin des apparitions, ils peuvent suffire à entretenir et à développer la dévotion à Notre-Dame de Pellevoisin. Mais ils ne peuvent tenir lieu du jugement canonique ; tant qu'il ne sera pas rendu, il manquera quelque chose aux faits de Pellevoisin pour être mis au rang des faits de même ordre que l'autorité ecclésiastique a authentiquement et solennellement reconnus.

En le constatant, en témoignant même le désir que cette lacune soit comblée, nous n'accusons ni la sage lenteur de Mgr de la Tour d'Auvergne et de ses successeurs, ni le zèle de ceux qui concourent au développement de la confrérie et du pèlerinage : nous exprimons un sentiment qui doit être celui de tous ceux qui ont à cœur la glorification de la sainte Vierge à Pellevoisin.

Dans la sphère très modeste qui est la nôtre, nous faisons quelque chose d'analogue à ce qu'ont fait pour la définition de l'Immaculée Conception « les évêques, les personnages ecclésiastiques, les ordres religieux, même les empereurs et les rois » et « les peuples fidèles » dont les demandes instantes sont rappelées dans la bulle *Ineffabilis Deus*.

Le dogme de l'Immaculée Conception était cru, le Saint-Siège favorisait ouvertement cette croyance, la fête en était célébrée dans l'Eglise, la dévotion à la Vierge Immaculée était très répandue dans le peuple fidèle : néanmoins on désirait partout qu'une définition solennelle vînt mettre cette croyance catholique au rang des dogmes qu'on ne peut contredire sans hérésie.

Il y a sans doute une différence entre le dogme de l'Immaculée Conception et la réalité divine des apparitions de Pellevoisin, entre la définition solennelle du Souverain Pontife portant sur un point de foi et le jugement d'un évêque portant sur des faits et sur leur caractère divin. Mais il y a aussi une analogie manifeste.

Le pèlerinage existe ainsi que la confrérie ; on a les encouragements et la faveur évidente de l'autorité ecclésiastique : que reste-t-il, sinon que celle-ci, au moment et de la manière qu'elle le jugera bon, prononce le jugement qui couronnera et consacrera authentiquement la dévotion à Notre-Dame de Pellevoisin ?

La proclamation du dogme de l'Immaculée Conception a eu pour effet de développer un incomparable mouvement de piété envers la Très Sainte Vierge. Serait-il téméraire d'espérer qu'un jugement canonique sur la réalité et le caractère divin des apparitions de Pellevoisin produirait un mouvement analogue en faveur de Notre-Dame de Pellevoisin ?

LITURGIE

Q. — 1° Peut-on incliner la tête en rencontrant le nom de son saint patron au canon de la messe ?

2° On a changé la dentelle d'une aube, faut-il une nouvelle bénédiction ?

3° D'une nappe on fait des amicts, une nouvelle bénédiction est-elle nécessaire ?

R. — Ad I. On incline la tête au nom du saint dont on fait la fête. S'il est bon d'honorer son saint patron, il serait peut-être excessif d'en faire une fête perpétuelle. Les rubriques doivent être interprétées de telle manière qu'il faut accomplir ce qu'elles prescrivent et n'y rien ajouter.

Ad II. La dentelle ne fait pas partie de l'aube et par conséquent n'exige pas une bénédiction. C'est un ornement permis. Il serait même bon et plus liturgique que cette dentelle restât toujours un simple ornement et ne devînt pas la partie principale de l'aube.

Ad III. Il faut toujours bénir les amicts, lors même qu'ils seraient faits d'un autre linge d'autel, parce que tout ornement ou linge perd sa bénédiction dès qu'il ne peut plus servir à l'usage auquel il était destiné primitivement

---

Q. — Le cher *Ami*, année 1895, page 48, dit que les fêtes de la sainte Vierge fixées à un dimanche d'octobre se suppriment pour l'année où elles seraient empêchées par une autre fête, et que sans indult elles ne se transfèrent pas. Je connais assez les indults de plusieurs diocèses pour croire qu'ils n'ont pas cet indult ; pour un en particulier je suis certain qu'il ne l'a pas. Et cependant les diocèses en question transfèrent ces fêtes selon les règles ordinaires de la translation.

R. — Nous avons répondu dernièrement à cette question, dans le n° 44 de l'année 1898. Voici d'ail-